

**Les Etats Fédérés et les Gouvernements Régionaux s'engagent dans un nouveau
paradigme**

Pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté

Déclaration de Rio de Janeiro 2012

Les Etats Fédérés et les Gouvernements Régionaux représentés à Rio de Janeiro le 19 Juin 2012, à l'occasion du Sommet Mondial des Etats Fédérés et des Régions convoqué par le Gouvernement de l'Etat de Rio de Janeiro, The Climate Group, le Réseau des Gouvernements Régionaux pour un Développement Durable nrg4SD et l'Organisation des Régions Unies /FOGAR, à la veille de la Conférence des Nations Unies Rio + 20 :

A propos du progrès du multilatéralisme à ce jour, des défis et des opportunités à venir

1. Reconnaissent l'importance de la Commission de Brundtland de 1987, de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement de 1992 à Rio de Janeiro et du Sommet Mondial des Nations Unies pour un Développement Durable de 2002 à Johannesburg en tant qu'étapes importantes de la transition vers un développement durable, ainsi que l'importance de documents tels que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le rapport Notre avenir à tous, la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement, l'Agenda 21, la Charte de la Terre, les Conventions de Rio sur le Changement Climatique, la Diversité Biologique et la Sécheresse et la Désertification, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les engagements et objectifs plus larges adoptés lors des conférences et sommets des Nations Unies.
2. Reconnaissent que, depuis 1992, la communauté internationale a obtenu quelques succès. Cependant, les objectifs que nous avons établis de manière conjointe il y a 20 ans doivent encore être pleinement réalisés. Le modèle actuel de développement économique n'est pas soutenable sur le long terme, que ce soit en termes des objectifs d'éradication de la pauvreté ou du respect de la capacité de notre Planète. Même si le développement durable est une idée largement répandue et défendue, il manque encore une prise en compte effective de cette notion dans toutes les politiques publiques.
3. Soulignent le fait que, depuis le Sommet de Rio de 1992, les gouvernements infranationaux de partout dans le monde – tels que les Etats Fédérés, les Régions, les Provinces ou les Comtés – ont été impliqués dans des processus de développement durable et ont démontré que leur contribution et leur leadership sont essentiels pour contribuer à atteindre les objectifs ultimes de développement durable sur le terrain. Les initiatives locales de l'Agenda 21, les politiques et législations infranationales de développement durable, les partenariats public-privé et les projets de coopération décentralisés se sont considérablement renforcés au cours des dernières années. Ceci démontre une fois de plus que la réalisation des objectifs adoptés au niveau international

requièrent une action complémentaire de la part des acteurs gouvernementaux tels que les Etats Fédérés, les Régions, les Villes, entre autres Autorités Locales.

4. Reconnaissent l'importance clé des réseaux internationaux de gouvernements infranationaux, qui disposent d'une expérience significative dans la création de partenariats pour l'action et peuvent donc contribuer à la mise en œuvre d'accords multilatéraux mondiaux. Ils remplissent également un rôle de soutien aux gouvernements infranationaux, en exerçant le leadership et par la promotion d'initiatives concrètes de développement durable et d'échange de connaissances.
5. Conviennent que le coût de l'inaction en ce qui concerne la transition vers un nouveau paradigme de développement et les risques y relatifs sont élevés et peuvent conduire à des dommages irréversibles:
 - Avec plus de 3 milliards de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté, l'éradication de la pauvreté doit être une priorité absolue ;
 - Dans la perspective d'une croissance démographique de 2 milliards en 2050, les tendances actuelles d'utilisation inefficace et non durable des ressources naturelles dans les mains de quelques-uns, ainsi que les modèles de consommation et de production non durables répandus au niveau mondial doivent être abordées.
 - L'impact négatif des modèles actuels de développement sur la biodiversité et les écosystèmes doivent être renversés, et
 - La réalité incontournable du défi climatique requière des actions d'atténuation et d'adaptation holistiques, ancrées dans des stratégies durables de développement à faible carbone pour tous les territoires.

Sur l'urgence d'exploiter cette dynamique de changement

6. Attirent l'attention sur le fait que, dans le contexte actuel de défis interconnectés auxquels l'humanité fait face, le *statu quo* n'est plus une option. La Conférence des Nations Unies Rio + 20 porte assez d'élan et d'espoirs des citoyens du monde pour que cet événement soit l'opportunité la plus importante pour un changement de paradigme. Le temps de fournir à notre planète et à ses habitants un ensemble complet de politiques et d'objectifs de développement durable et d'institutions de gouvernance est plus limité que jamais auparavant.
7. Exhortent les Etats membres des Nations Unies à utiliser cet élan de convergence entre les leaders mondiaux, les décideurs de tous les niveaux de gouvernement, les organisations de la société civile, le secteur privé et les Universités que constitue la Conférence des Nations Unies Rio + 20, pour intégrer de façon permanente les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement durable, ainsi que pour adopter un cadre institutionnel adapté

aux besoins du XXIème siècle. Ceci devrait être fait avec un accent fort sur l'éducation et les aspects culturels, les questions de genre, la protection des biens communs et des générations futures et le respect de la biodiversité globale et des moyens de subsistance et des savoirs traditionnels.

8. Appellent les Etats membres des Nations Unies à s'entendre sur l'établissement des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui sont complémentaires aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et cohérents avec le processus de révision des OMD et qui, entre autres défis émergents, abordent les questions des territoires durables avec une approche ville-région.
9. Sont convaincus que l'économie verte permet une transition vers la prospérité, l'éradication de la pauvreté et le développement durable. A cette fin, un ensemble d'objectifs communs ambitieux, de principes et des indicateurs standard devraient être adoptés avec une compréhension claire du fait qu'il n'existe aucun modèle de développement universel et adapté pour tous.
10. Croient que le concept de l'économie verte ne se substitue pas à la définition du développement durable, mais qu'il s'agit d'un outil pour atteindre le développement durable, où l'éradication de la pauvreté, l'inclusion sociale, l'équité, le bien-être, l'égalité entre les sexes, l'utilisation efficace et la préservation des ressources naturelles, la protection des biens communs et de la biodiversité et les stratégies de développement durable à faible carbone sont des pièces centrales.
11. Considèrent que l'économie verte n'est pas un modèle de développement statique mais bien un processus d'amélioration continue et d'adaptation aux besoins et avoires économiques, sociaux et environnementaux de la communauté. Ce processus, qui libère le potentiel de durabilité d'un territoire donné, sera progressivement mesuré par des indicateurs pertinents qui vont au-delà des mesures traditionnelles, telles que le PIB, pour englober des données relatives aux actifs non marchands, au bien-être et au développement humain.

Sur la gouvernance multiniveaux et le leadership pour un développement durable

12. Considèrent que l'échelle et l'urgence des défis requièrent une action de la part de tous les niveaux de gouvernement et que le temps est venu d'améliorer l'utilisation du principe de subsidiarité et de reconnaître l'importance de la gouvernance, du financement, de la mise en œuvre et de responsabilité dans les niveaux appropriés de gouvernement, y compris au niveau infranational et local.
13. Réitèrent que les Etats Fédérés et les Gouvernements Régionaux jouent un rôle crucial dans l'élaboration et le déploiement rapide de la législation, de politiques et de mécanismes de financement pour le développement durable, pour répondre aux besoins des communautés en accord avec les principes de développement durable ; et qu'ils sont habitués à le faire en

complémentarité avec les niveaux de gouvernement national et local et en étroite collaboration avec le secteur privé, les Universités et la société civile.

14. Appellent les Etats membres des Nations Unies à reconnaître le rôle essentiel des gouvernements régionaux et locaux, ainsi que le besoin de les intégrer pleinement dans tous les niveaux de prise de décision sur le développement durable dans leur capacité d'acteurs gouvernementaux.
15. Appellent les organismes de financement internationaux à travailler en consultation avec les gouvernements régionaux et locaux afin d'assurer que les lignes directrices du financement international soient destinées aux besoins de développement durable des communautés locales.
16. Appellent les Etats membres des Nations Unies à rendre les sources internationales de financement directement accessibles aux gouvernements régionaux et locaux, ainsi qu'à faire des transferts aux gouvernements régionaux et locaux qui correspondent à leurs responsabilités prévues par la loi, afin de permettre des initiatives pertinentes de développement durable sur le terrain.
17. S'engagent à renforcer le traitement des préoccupations essentielles de développement durable dans toutes les politiques et lois élaborées ou transposées au niveau infranational.
18. S'engagent à travailler en étroite collaboration et en complémentarité avec les différentes agences et administrations publiques aux niveaux de gouvernement national et local, ainsi qu'à soutenir une participation constructive dans les processus internationaux, afin de mettre les expériences locales et régionales et la vision réaliste à long terme au service du multilatéralisme des Nations Unies et d'autres initiatives internationales constructives.
19. S'engagent à poursuivre le renforcement des connaissances, des solutions innovantes et de l'approche territoriale en matière de développement durable, y compris l'économie verte, à travers l'encouragement des partenariats public-privés, de collaborations avec la communauté scientifique et académique et des initiatives de coopération décentralisée pour une solidarité interrégionale.
20. S'engagent pour la création ou le renforcement de conseils de développement durable indépendants dans leurs juridictions respectives, dans le cadre des ressources financières existantes et de la distribution des pouvoirs avec le niveau national ; et appellent les gouvernements nationaux à intégrer les Etats Fédérés et les Gouvernements Régionaux dans les travaux des conseils de développement durable au niveau national.
21. S'engagent à promouvoir l'établissement de médiateurs indépendants ou de hauts commissaires pour le développement durable et les générations futures dans leurs juridictions respectives, dans le cadre des ressources financières existantes et de la distribution des pouvoirs avec le niveau national.

22. Appellent les Etats membres des Nations Unies à s'entendre sur la façon d'améliorer le cadre institutionnel pour le développement durable, y compris la mise à niveau et l'amélioration de l'actuel Programme des Nations Unies pour l'Environnement et de la Commission pour le Développement Durable, de manière à renforcer leur fonctionnement, assurer un financement adéquat, garantir l'efficacité, assurer le respect des accords multilatéraux sur l'environnement et permettre l'adhésion universelle et le plein engagement des Etats Fédérés, des Gouvernements Régionaux, des Villes et autres Autorités Locales.

Sur la construction d'un modèle économique plus vert et intelligent sur le terrain

23. S'engagent envers une feuille de route commune pour une économie verte et pour un modèle économique plus intelligent, dans le contexte du développement durable et de l'éradication de la pauvreté, et qui comprend les étapes minimales suivantes pour garantir une transition juste :

- D'ici à 2013, articuler la création d'une plateforme interrégionale pour l'élaboration et, si possible, pour l'adoption de métriques comparables pour mesurer des indicateurs pertinents pour une économie plus inclusive, plus verte et plus intelligente avec le PIB et au-delà. Cette plateforme travaillera en étroite collaboration avec toute autre plateforme internationale de partage des connaissances établie à l'issue de la Conférence des Nations Unies Rio + 20. Conçue comme un Institut International Interdisciplinaire pour un Développement plus Inclusif, plus Vert et plus Intelligent, cette plateforme travaillera comme un « think tank » sur des thèmes pertinents de ce nouveau modèle de paradigme.
- D'ici à 2014 identifier et promouvoir la comptabilisation et l'évaluation, s'il y a lieu, des actifs et des défis pertinents dans le développement d'une économie verte pour chaque Etat Fédéré ou Région.
- D'ici à 2015, créer une législation ou des mécanismes politiques, s'il y a lieu, pour donner la priorité au développement à faible émission de carbone, à la création d'emplois verts et à assurer une formation pour l'écologisation des secteurs traditionnels de l'économie infranationale.
- D'ici à 2016, développer un Plan ou une Stratégie, s'il y a lieu, décrivant la transition vers une nouvelle économie verte comprenant des objectifs pour mettre en œuvre une telle transition dans des plans ou des stratégies de développement durable existantes, avec des zones, des objectifs et des indicateurs en phase avec les concepts énoncés ci-après.

24. Le Plan ou la Stratégie devrait aborder, le cas échéant, le diagnostic de la situation actuelle, ainsi que les perspectives et les stratégies futures pour l'amélioration, inter alia, des objectifs et des indicateurs suggérés dans l'Annexe 1. Les objectifs finaux à l'horizon 2020 et les objectifs intermédiaires devront être adoptés par chacun des gouvernements infranationaux, afin de les

intégrer dans leurs respectives Stratégies ou Plans et devront également être présentés à la plateforme interrégionale mentionnée dans le paragraphe 23. Le suivi, la vérification et les mécanismes d'évaluation doivent également être identifiés dans les Plans.

25. Le Plan ou la Stratégie devraient être élaborés avec une approche complémentaire à la législation nationale et internationale et aux cadres d'action et devraient chercher à maximiser les synergies et la coordination avec les autorités locales.
26. Le Plan ou la Stratégie devraient être ancrés dans la culture de la consultation publique et, partant, devraient favoriser la participation opportune et pertinente des secteurs concernés et le cas échéant, du grand public.
27. Toute l'information sur les mesures relatives à des domaines, des objectifs et des indicateurs faisant partie du Plan ou de la Stratégie, y compris l'affectation des fonds et les rapports, devraient être rendues accessibles au public.

ANNEXE I – Domaines de travail et objectifs

Domaine des Affaires Sociales et de l'Education

- Augmenter l'espérance de vie, en particulier dans les pays les moins développés
- Garantir un accès convenable aux services publics de base pour toute la population

- Garantir la sécurité alimentaire
- Garantir une couverture universelle de santé dans les zones urbaines et rurales
- Réduire le décrochage scolaire précoce
- Augmenter l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en supprimant les barrières qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'économie
- Accroître l'accès universel à l'éducation, avec un accent particulier sur les femmes et les groupes les plus vulnérables.
- Accroître l'accès à des logements de qualité
- Augmenter la sécurité publique et renforcer la protection des risques
- Introduire l'éducation au développement durable dans les programmes scolaires à tous les niveaux de la scolarité
- Améliorer l'impact des campagnes de sensibilisation sur le développement durable

Domaine des ressources en eau et de leur gestion

- Garantir l'accès à une eau potable propre pour toute la population et l'utilisation efficace des ressources en eau dans tous les secteurs et dans le secteur de l'agriculture en particulier
- Garantir l'approvisionnement et l'accessibilité financière de l'eau et de l'assainissement dans les zones urbaines, en particulier dans les pays les moins développés.
- Cartographier les risques d'inondations de façon appropriée et précise
- Améliorer la qualité de l'eau en surface et les masses d'eau souterraines pour protéger la santé humaine et l'environnement
- Assurer une gestion adéquate et intégrée du cycle de l'eau

Domaine de la Consommation et de la Production Durables

- Incorporer des critères d'éco-efficacité dans le fonctionnement de toutes les secteurs de l'activité économique (industrie, commerce, mobilité, services, construction...)
- Soutenir l'intégration d'une économie plus inclusive, plus verte et plus intelligente dans tous les secteurs de production.
- Mettre en œuvre des stratégies de tourisme durable, tant au niveau local qu'infranational, afin d'atteindre un modèle de tourisme plus durable.

Domaine de la politique économique et fiscale et de la coopération

- Créer des emplois verts et augmenter les investissements dans les compétences pour l'écologisation de tous les secteurs économiques traditionnels
- Supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement

- Augmenter et faire un meilleur usage des mécanismes de passation des marchés publics pour favoriser la pénétration du marché par des produits verts innovants
- Mettre en œuvre progressivement des politiques fiscales pour inciter la réalisation d'activités poursuivant la protection et la conservation de l'environnement
- Mieux évaluer les impacts environnementaux et socioéconomiques de la coopération internationale au niveau régional et local
- Augmenter l'investissement dans la recherche et le développement relatifs à toutes les dimensions du développement durable
- Promouvoir de nouvelles opportunités de travail dans les zones rural comme urbaines, y compris un soutien aux petites et moyennes entreprises
- Renforcer les capacités scientifiques, technologiques et d'innovation pour promouvoir le développement durable

Domaine de la planification territoriale et de l'utilisation des terres

- Accroître la cohésion territoriale, en intégrant une approche ville-région et en s'intéressant aux liens entre les zones urbaines et rurales
- Mettre en œuvre des outils pour endiguer et inverser la fragmentation de l'habitat et du paysage
- Renforcer la gouvernance et la gestion des risques à travers la planification sectorielle et territoriale
- Augmenter la part de territoire effectivement protégée sur l'ensemble du territoire

Domaine de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche

- Garantir une gestion durable des ressources naturelles
- Promouvoir la gestion efficace et durable dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, dans le secteur forestier et celui de la pêche, ainsi que dans l'agriculture familiale et/ou organique
- Elaborer et mettre en oeuvre des Plans de Gestion Durable des Forêts pour parvenir à un secteur forestier plus durable et pour éradiquer la déforestation illégale et l'exploitation forestière
- Réduire l'utilisation de fertilisants et de pesticides
- Préserver et promouvoir la récupération des zones et des espèces indigènes qui subsistent

Domaine de la biodiversité et des écosystèmes

- Mettre en oeuvre les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention des Nations Unies pour la Diversité Biologique au niveau infranational

- Minimiser l'impact humain sur la biodiversité mondiale
- Intégrer la conservation environnementale et de la biodiversité à travers des politiques sectorielles et notamment à travers la planification territoriale, pour atteindre des modèles durables au niveau territorial
- Augmenter la part de territoires couverts par des écosystèmes naturels et semi-naturels
- Mettre en œuvre des Schémas de Paiement des Services Environnementaux (PSE)
- Adopter des stratégies infranationales et des plans d'action pour la biodiversité
- Réduire l'empreinte écologique au niveau local et infranational

Domaine du changement climatique

- Elaborer des inventaires des émissions de gaz à effet de serre GES au niveau infranational
- Réduire les émissions de GES (intensité de carbone) et développer des stratégies infranationales faibles en émissions de carbone dans des secteurs clés de chacun des Etats Fédérés ou Régions
- Elaborer des stratégies d'adaptation au niveau infranational

Domaine de l'énergie et des transports

- Assurer l'accès et l'accessibilité financière de l'énergie, en particulier pour les groupes les plus vulnérables
- Améliorer l'efficacité énergétique, notamment dans les bâtiments publics et privés
- Augmenter la part des énergies renouvelables, y compris à l'échelle locale et de micro-génération
- Réduire l'intensité énergétique finale
- Augmenter la mobilité durable par le biais d'un système de transports plus sûr, efficace, publique et durable.
- Maximiser la réduction des accidents en ce qui concerne les passagers et le transport de marchandises
- Augmenter des flottes de véhicules privés et publics
- Réduire les niveaux pollution de l'air, notamment dans les zones rurales

Domaine des déchets

- Diminuer la production des déchets
- Augmenter la collecte sélective des déchets dans les zones urbaines

- Eliminer les systèmes et technologies de gestion des déchets inadéquats (par exemple, les dépotoirs).
- Promouvoir la gestion durable des déchets, en privilégiant la réutilisation et le recyclage des déchets ainsi que les initiatives de transformation des déchets en énergie.

Domaine de la gouvernance

- Développer et mettre en œuvre des principes de bonne gouvernance pour un développement durable
- Garantir et faciliter la participation active des acteurs économiques et sociaux dans les processus de prise de décision et de gestion environnementale.
- Coordonner des politiques infranationales de développement durable avec des politiques nationales et locales.
- Garantir la transparence, le partage des connaissances et des informations en ce qui concerne les questions de développement durable.